

Qualifications CMGA et CMJ 2026 du 12 au 15 novembre 2026 à Nanjing (CHN)

1. Comité de sélection:

Christine Meylan, Cheffe du sport de performance trampoline
David Huser, Chef de la mission olympique
Diogo Ganchinho, Entraîneur national
Remo Curcuruto, Responsable des juges
OM-Desk, Contact avec la WG

2. Délégation:

La taille et la composition de la délégation sont fixées par le comité de sélection.
Un maximum de 4 personnes par catégorie et par sexe est autorisé. Ranking selon le meilleur résultat.
Les bases sportives seront informées du nom des gymnastes qualifiés après la dernière compétition prise en compte.

3. Inscriptions:

Suite aux qualifications, les inscriptions pour chaque catégorie doivent être envoyées avant le 15/05/2026 à Jazmin Hegglin (om-desk@stv-fsg.ch). Les athlètes qui sont en cours de qualification doivent le mentionner sur les cartes de compétition des compétitions qui comptent pour la qualification.

4. Candidats:

- 13/14 ans TRI & TRS - nés en 2012 et 2013
- 15/16 ans TRI & TRS - nés en 2010 et 2011
- 17/21 ans TRI & TRS - nés entre 2005-2009

5. Critères de sélection groupe d'âge 2 (13/14) et Juniors (15/16)

1. Réalisation des exigences de la FIG dans la première Routine
Une note de difficulté minimale sur le deuxième exercice ainsi qu'une note totale combinant les deux exercices. (voir tableau). Les scores sont pris en compte que lors des qualifications et pas lors d'une finale.
2. Seuls les gymnastes remplissant les critères 1 et 2 seront pris en compte.
3. Une fois les exigences susmentionnées remplies, un classement sera établi. La meilleure compétition parmi les 3 où les minima ont été atteints, les 4 premiers de chaque sexe seront qualifiés.

5.1 Critères de sélection groupe d'âge 3 (17/21)

1. Les gymnastes doivent obtenir les notes minimales DIF et Total (voir tableau). Les scores sont pris en compte que lors des qualifications et pas lors d'une finale.
2. Une fois les exigences remplies, un classement sera établi en tenant compte de la meilleure performance globale sur les 3 où les minima ont été atteints. Les 4 premières de chaque sexe étant qualifiés.

Remarque: les gymnastes qualifiés de cette catégorie d'âge participant aux CMGA auront la responsabilité de construire un exercice imposé (L1) avec deux éléments de difficulté conformément au règlement de la FIG, les gymnastes ne pourront pas répéter ces éléments dans leur exercice libre (L2).

Catégorie CMGA		Diff	Total	Remarques
13/14 ans	Filles	7,5	82.0pts	Règlement FIG
13/14 ans	Garçons	8,5	85.0pts	Règlement FIG
15/16 ans	Filles	9,0	86.0pts	Règlement FIG
15/16 ans	Garçons	9.5	89.0pts	Règlement FIG
17/21 ans	Femmes	10.0	48pts	
17/21 ans	Hommes	11.0	51,0pts	

6. Entraîneurs :

Chaque base sportive doit fournir un entraîneur. La sélection et le nombre d'entraîneurs* de club éventuels se font en fonction du nombre d'athlètes* et de leur position dans le classement de sélection. Si plusieurs entraîneurs ont le même nombre de points, ils seront classés selon les règles du tie-break suivantes :

Nombre d'athlètes par club

Les entraîneurs dont les athlètes se qualifient :

Les athlètes qui se qualifient à la 1ère place reçoivent 4 points

Les athlètes qui se qualifient à la 2e place reçoivent 3 points

Les athlètes qui se qualifient à la 3e place reçoivent 2 points

Les athlètes qualifiés à la 4e place reçoivent 1 point

7. Coût

Les frais de participation aux CMGA sont à la charge des participants. Le montant se compose des frais de voyage, d'hébergement et de restauration ainsi que des frais d'inscription. Les frais des entraîneurs accompagnateurs, des juges* et des autres membres de la délégation sont répartis proportionnellement entre les participants.

8. Compétitions de sélection:

Date	Compétition	Lieu
07.03.26	Grenchner Cup	Granges
21-22.03.26	Schloss	Möriken
18.04.26	Basilea	Regio Bâle

Les résultats de la Dutch Cup et des CE seront pris en compte.

9. Dates importantes

Début des qualifications : 07.03.26

Fin de la qualification : 18.04.26 (Basilea)

Inscriptions définitives 3 mois avant la compétition

10. Préparation

La préparation est de la responsabilité des bases sportives et/ou des clubs qui qualifient les athlètes.

11. Divers

Les paires synchronisées doivent être formées en accord avec les entraîneurs après les qualifications.

Cette année, les gymnastes ne peuvent pas monter de catégorie d'âge pour faire le trampoline synchronisé et peuvent le faire que dans leur propre catégorie d'âge.

Le fait que nous ayons ces compétitions si tôt est lié au souhait de terminer la phase de qualification le plus tôt possible. Nous souhaitons ainsi pouvoir réduire les frais de déplacement pour les gymnastes.



De plus, pour 2026, il a été décidé que si le montant de la facture devait dépasser CHF 5000.-, nous renoncerons à y participer.

Aarau, le 3 février 2026

FEDERATION SUISSE DE TRAMPOLINE

Mission olympique



Diogo Ganchinho
Entraîneur national



Christine Meylan
Resp. sport de performance

